

## MODALITES DES AIDES AUX EQUIPES 2010

Le Comité Scientifique et Médical de Sidaction, composé d'une vingtaine d'experts, évalue les demandes d'aides aux équipes, en tenant compte de la **priorité et de la pertinence scientifique du projet** ainsi que de son **adéquation financière**. Les décisions de financement sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Scientifique et Médical.

Les aides aux équipes, d'une durée maximale de 2 ans, peuvent être allouées pour du fonctionnement, de l'équipement, du personnel temporaire.

### **Le montage du budget prévisionnel :**

Les budgets doivent être établis en accord avec l'organisme gestionnaire, notamment afin de prendre en compte les niveaux de rémunération et les durées de contrat à appliquer, en cas de demande en personnel.

Les rémunérations ne peuvent concerner des personnes susceptibles de bénéficier des financements nominatifs (voir : [http://www.sidaction.org/e\\_upload/pdf/Modalites\\_DossiersFJC\\_AO21](http://www.sidaction.org/e_upload/pdf/Modalites_DossiersFJC_AO21)) de Sidaction ni les étudiants en cycle universitaire. Peuvent cependant être pris en compte dans les aides les salaires de chercheurs, médecins, pharmaciens -non statutaires- pour un investissement dédié au projet de moins de 25% (soit un plein temps sur 3 mois pour un projet d'une année, ou un quart temps sur la durée totale du projet...).

Les demandes de frais d'honoraires sont exceptionnelles et acceptés uniquement si le personnel à recruter ne peut pas être contractualisé par la structure d'accueil. Ils doivent être accompagnés d'un devis et ne doivent pas remplacer une demande en personnel ; elles doivent être incluses dans le budget de fonctionnement et être impérativement argumentées par rapport aux besoins de l'étude (traductions, retranscription, saisie de données, ...).

Les demandes de frais de missions, frais de publications et d'achat de matériel informatique doivent impérativement être argumentées, pour que le Comité puisse évaluer leur pertinence.

**NOTA BENE : Pour les frais de missions et les frais de publication il est important de noter :**

- Le caractère exceptionnel de la prise en charge de ces frais : le soutien de Sidaction sera réservé aux équipes qui ne disposent pas d'autres moyens institutionnels ou privés de couvrir ces frais ;
- Leur destination spécifique : ils doivent concerner spécifiquement la valorisation de résultats obtenus grâce au soutien de Sidaction et, s'agissant de la participation à une conférence, ils doivent concerner uniquement la personne de l'équipe chargée de la présentation des résultats ;
- L'obligation à fournir, avant d'engager ces dépenses, les pièces mentionnant le soutien de Sidaction : pour les conférences, l'abstract accepté ; pour les publications, le papier accepté ou la confirmation de l'acceptation pour publication.

En cas de co-financement(s) du projet par d'autres structures que Sidaction, le(s) nom(s) du (des) co-financier(s), le coût total du projet, ainsi que les montants acquis et/ou sollicités doivent impérativement être précisés dans le budget prévisionnel. En cas de demandes en parallèle à Sidaction et à d'autres financeurs (demande du/des même(s) montant(s) aux différentes structures), il est indispensable de fournir toute précision utile à l'expertise financière du dossier et notamment les dates prévues de réponse du ou des financeur(s) sollicité(s).

### **Cas particuliers :**

- Pour un même **projet scientifique faisant l'objet d'une collaboration entre plusieurs équipes et impliquant différentes demandes budgétaires**, chaque équipe doit déposer un dossier correspondant à sa propre demande budgétaire, faisant apparaître son rôle spécifique dans le projet global. Dans ce cadre, la demande motivée de chaque porteur de projet doit argumenter de façon claire et détaillées les raisons et l'intérêt de la démarche collaborative.
- Le financement d'un **équipement mutualisé** est possible à condition qu'il s'agisse d'une contribution à l'achat, en une seule fois, et qu'il soit associé clairement à un ou plusieurs projets VIH qui vont profiter de l'équipement et qui font l'objet de l'expertise du Comité lors de la demande.
- Dans le cas de recherches dans les Pays En Développement, tels que définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (<http://www.oecd.org/dataoecd/32/39/43540915.pdf>, mise à jour : août 2009),

pour qu'une demande de soutien soit considérée comme recevable, la gestion administrative proposée doit être assurée par une structure française, pouvant certifier d'une convention de partenariat avec la structure du pays concerné, en vue d'un éventuel transfert financier. Par ailleurs, la collaboration scientifique entre les deux structures doit être attestée par l'implication dans le projet de chercheurs appartenant aux deux structures.

- Pour les **demandes d'Aides aux Equipes et de Financement Jeune Chercheur associés**, deux dossiers séparés doivent être déposés. Le dossier de financement jeune chercheur doit faire apparaître clairement l'implication du candidat dans la conception et la réalisation du projet (*voir : [http://www.sidaction.org/e\\_upload/pdf/Modalites\\_DossiersFJC\\_AO21](http://www.sidaction.org/e_upload/pdf/Modalites_DossiersFJC_AO21)*).

**Engagements des bénéficiaires des aides :**

- Les bénéficiaires des aides et les organismes gestionnaires s'engageront à fournir au terme de la période financée, un **dossier d'évaluation** complet, incluant un rapport d'activité scientifique et un état financier de l'utilisation de l'aide (*voir « Comment constituer un dossier d'évaluation »*).
- Les bénéficiaires d'aides s'engageront également à mentionner le soutien financier de Sidaction dans toutes les publications et communications faisant référence au projet soutenu et à aider Sidaction dans sa communication globale auprès du grand public.

**Toutes les pièces demandées étant indispensables à l'instruction,  
seuls les dossiers complets seront pris en compte.**

Trois sessions de traitement des demandes sont prévues pour l'année 2010. Un accusé de réception du dossier est envoyé par e-mail aux candidats lors de son instruction. Les notifications de décision de financement sont communiquées exclusivement par courrier. Pour consulter les dates clé de l'appel d'offres : consulter la page « [http://www.sidaction.org/ewb\\_pages/d/dates-a-retenir.php](http://www.sidaction.org/ewb_pages/d/dates-a-retenir.php) ».

Nous vous encourageons à nous solliciter en amont du dépôt de votre dossier, en nous contactant directement pour tout renseignement complémentaire concernant votre demande :

- **Nadia Abid** : questions administratives et financières ([n.abid@sidaction.org](mailto:n.abid@sidaction.org))
- **Sandrine Perrin** : évaluation de projets précédemment financés ([s.perrin@sidaction.org](mailto:s.perrin@sidaction.org))
- **Veronica Nosedo et Vincent Douris** : projets en sciences sociales ([v.nosedo@sidaction.org](mailto:v.nosedo@sidaction.org); [v.douris@sidaction.org](mailto:v.douris@sidaction.org))
- **Paola De Carli** : questions scientifiques et stratégiques et projets se déroulant dans les PED ([p.decarli@sidaction.org](mailto:p.decarli@sidaction.org))

**Les dossiers complets sont à adresser par voie postale au :**  
**Service des Programmes Scientifiques**  
**Sidaction**  
**228, rue du Faubourg Saint-Martin**  
**75010 PARIS**